

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » DOSSIER D'INSCRIPTION

Dossier à envoyer par mail (mairie@bellevigny.fr) ou à déposer dans les accueils entre **le 20 mars et le 20 avril 2024**

Les dossiers déposés avant la date du 20 mars ne seront pas pris en compte.

Les candidatures seront étudiées par ordre d'arrivée si le dossier est complet

Pièces à joindre au dossier d'inscription (en cas de dossier incomplet, celui-ci ne sera pas étudié)

- Acte d'engagement / contrat de participation
- Photocopie de la pièce d'identité
- Attestation de responsabilité civile
- RIB du jeune

RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP :VILLE :

Tél portable : Tél. fixe :

Mail :

Avez-vous un moyen de locomotion : OUI NON Si oui, lequel ? :

• Situation du jeune (cochez) :

Classe, formation :

Autre :

RESPONSABLE(S) LÉGAL(UX)

Nom : Prénom :

Courriel :

Et/ou

Nom : Prénom :

Courriel :

Adresse si différente de celle du jeune :

.....

Téléphone domicile :

Téléphone Responsable 1 :

Téléphone Responsable 2 :

VOS DISPONIBILITÉS

Attention ! l'inscription se fait pour la semaine complète de 5 jours – pas de possibilité d'effectuer 3 jours de travail une semaine puis 2 jours sur une autre... et sur des semaines consécutives).

- Semaines en juillet : 27 28 29 30
→ Semaines en août : 31 32 33 34 35

À noter qu'en cas de demandes trop nombreuses, la priorité sera donnée aux jeunes n'ayant pas déjà bénéficié du dispositif.

AUTORISATION PARENTALE – À REMPLIR PAR LE(S) RESPONSABLE(S) LEGALE(AUX)-

.....
(Nom – Prénom représentants légaux)

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas le montant versé pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalence de salaire. Aucun bulletin de salaire ne sera établi.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- Autorise mon enfant à participer au dispositif «Argent de poche» mis en place par la commune de Bellevigny.
- Nous autorisons, par la présente, les responsables de la commune, à prendre toute mesure qui s'impose en cas d'urgence. OUI NON
- Nous autorisons, par la présente, la publication de photos prises par la Commune des jeunes sur les différents chantiers sur lesquels ils peuvent être affectés (bulletin, internet, presse...). OUI NON

En cas de difficultés de santé particulières, merci de le préciser ci-dessous :

.....
.....
.....

Fait à Bellevigny, le.....

Signatures précédées de la mention »lu et approuvé «

Le ou les responsables légaux	Le Jeune
-------------------------------	----------

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de BELLEVIGNY pour la gestion du dispositif « argent de poche ». Ce traitement est basé sur la base légale d'une mission d'intérêt public.

Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées à la gestion de ce dispositif.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert de données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité à Mairie de BELLEVIGNY – 1 Square Jeanne de Belleville – 85170 BELLEVIGNY ou par mail à mairie@bellevigny.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectées, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » ACTE D'ENGAGEMENT - CONTRAT DE PARTICIPATION

Entre la Mairie de Bellevigny, représentée par Monsieur le Maire, Philippe BRIAUD,

Et M / Mme

(Nom – Prénom du jeune)

Domicilié(e) à :

Et le ou les représentants légaux

.....

(Nom – Prénom des représentants légaux)

Il a été convenu ce qui suit :

- Le dispositif « Argent de poche » est mis en place pendant les vacances scolaires de juillet et août pour les jeunes bellevignois âgés de 16 et 17 ans (**16 ans révolus au 1^{er} juillet**). Les périodes de travail s'effectuent par créneaux de 3h00, soit de 9h00 à 12h00 soit de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi. Ces horaires seront susceptibles d'être modifiés en cas de forte chaleur.
- Les missions sont diverses et peuvent concerner l'entretien des espaces verts de la commune, le rangement, le nettoyage ou toutes autres tâches relatives aux missions des services municipaux et sont encadrées par un agent municipal sous l'autorité de laquelle se place le jeune volontaire.
- La spécificité de la mission et tous les renseignements utiles et nécessaires au bon déroulement des tâches assignées seront précisés à chaque jeune au moment de la confirmation de son engagement.
- L'usage du téléphone portable est strictement interdit, pour un usage personnel, dans le cadre de la mission.
- Un temps de pause (définie et encadrée par l'agent responsable) sera accordé au jeune dans le cadre de l'exercice de sa mission.
- Toute réalisation d'un engagement entraîne le versement d'une indemnité équivalente à 15 € par demi-journée de 3h00.
- En cas de non-respect des consignes ci-dessus, le jeune pourra être exclu et non indemnisé.

↪

Je m'engage à :

- *Me présenter avec une tenue adaptée à la nature des missions confiées.*
- *Participer à la mission sur la totalité du temps initialement prévu.*
- *Respecter les horaires de début et de fin d'activité.*
- *Appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants.*
- *Respecter et être poli avec les encadrants et autres personnes susceptibles d'être rencontrées sur le lieu de travail.*
- *Prendre soin du matériel confié.*

Fait à Bellevigny, le.....

Le ou les responsables légaux	Le Jeune
Le Maire, Philippe BRIAUD	